



Ascal

Spécialiste en "Environnement, Hygiène industrielle et Bâtiment"



***Séminaire d'information relatif au
contrôle du risque chimique
sur les lieux de travail
29 avril 2010***

***Pratiques actuelles d'un organisme de contrôle
et implications liées au nouveau dispositif d'accréditation***

- **Présentation d'ASCAL**

- **Evolutions liées au décret 2009 –1570 du 15 décembre 2009**
Pratiques actuelles d'ASCAL et
Implications liées au nouveau dispositif d'accréditation
 - ✓ **Etablissement de la stratégie de prélèvement**

 - ✓ **Réalisation des prélèvements**

 - ✓ **Réalisation des analyses**

 - ✓ **Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la VLEP**

 - ✓ **SCOLA**

Présentation d'ASCAL

- **2001**
ATEST (laboratoire des Houillères du bassin de Lorraine) et SMC2 (laboratoire régional du Nord de la France) rejoignent Air Liquide Innovation
- **2002**
LSA Environnement (laboratoire spécialisé en analyse des fibres minérales et fibres d'amiante) rejoint Air Liquide Innovation
- **2004**
Laboratoire municipal de Rouen rejoint Air Liquide innovation
- **2005**
Le Pôle Analyse d'Air Liquide intègre ASCAL et le Laboratoire de Rouen

En quelques mots... ASCAL est :

- **Laboratoires accrédités COFRAC**
(depuis 1999 dans l'air des lieux de travail)
et agréés par le Ministère
- **Certification MASE** 
- **135 collaborateurs**



> **Le réseau Ascal en France :**
une couverture composée de 6 laboratoires

- Laboratoires environnement - hygiène industrielle
- Laboratoires amiante - fibres minérales

Ascal

Etablissement de la stratégie de prélèvement

■ **Pleine responsabilité** de l'organisme accrédité

■ **3 étapes** pour l'établissement de la stratégie de prélèvement :

✓ Investigation sur les documents disponibles (Evaluation des risques chimiques, Mesurages antérieurs, Plans, Organisation, ...) + informations administratives sur le site de l'industriel



Difficulté pour établir la stratégie si l'évaluation des risques chimiques n'est pas complète

→ Travail en **partenariat** avec l'Industriel

✓ Visite du site pour identifier les postes des travail, les environnements de travail et relever les différentes phases du process



Renforcement des effectifs pour effectuer ce travail

✓ Rédaction d'un rapport de stratégie de prélèvement (Constitution des GEH, Identification des agents chimiques à contrôler par GEH,...)



Etablissement de la stratégie de prélèvement

- Avant la sortie du décret, stratégie réalisée de manière ponctuelle par organisme de contrôle (stratégie de prélèvement réalisée par l'employeur)



Il existe peu de formation externe professionnelle
Aujourd'hui, nécessité de former plus de personnel
Travail avec l'INRS pour la mise en place d'un dispositif de formation de formateurs à la stratégie d'échantillonnage

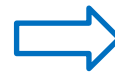
- Vérification par l'instance d'accréditation de l'établissement de la stratégie d'échantillonnage à compter du 1^{er} juillet 2011



Formalisation des pratiques en vue de l'évaluation par l'instance d'accréditation

Réalisation des prélèvements

- Depuis le 1^{er} janvier 2010 réalisation des contrôles techniques **sous accréditation COFRAC**
- **LAB GTA 94 du COFRAC** : Guide technique d'accréditation sorti en novembre 2009 pour répondre aux exigences du décret
- **Rapport de prélèvement** : *Identifier la fonction de travail de l'opérateur, date et lieu du prélèvement, heures de début et de fin, incertitudes de mesure sur le prélèvement, débit de prélèvement, substances mesurées, température, pression atmosphérique, hygrométrie, toutes informations pertinentes,...*)
- **Suivi de tâches rigoureux** : *Identifier et relever tous les faits, les incidents, les conditions environnementales, la production ou l'activité de l'industriel le jour des prélèvements, le port et le type des EPI, ...*



Mise en application au 15 janvier 2010



Enquête à réaliser sur le terrain par les préleveurs nécessaire pour compléter la base de données SCOLA et exploiter les résultats analytiques



Réalisation des prélèvements

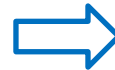
■ Nouvelles dispositions :

- ✓ Evaluation initiale de l'exposition (1 fois / an minimum)

- **Démarche de contrôle technique pour vérifier le respect des VLEP 8h** (selon logigramme cf. Arrêté du 15/12/2009)
3 mesures minimum / GEH
selon résultats, 2^{ème} puis 3^{ème} campagne réalisée dans un délai d'1 an

- **Démarche de contrôle technique pour vérifier le respect des VLEP CT**
9 mesurages au minimum

- ✓ Contrôle périodique (1 fois / an minimum)



Durée des campagnes de prélèvement peut s'allonger

Ex : 3 x 3 prélèvements à réaliser pour 1 GEH

Cas 1 : GEH de 10 personnes → 1 jour de prélèvement

Cas 2 : GEH de 2 personnes → 3 jours de prélèvement

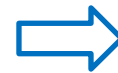


Renforcement des effectifs et investissement dans du matériel de prélèvement

Réalisation des analyses

- Accréditations au lieu des agréments

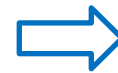
- Recommandation de réaliser des essais des comparaisons Inter-laboratoire



Difficulté pour certaines substances de trouver des essais de comparaisons

→ Recours à l'utilisation de matériaux de référence

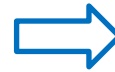
- Plus de prélèvements → plus d'échantillons à analyser



Nécessité d'augmenter les effectifs d'analystes et de renforcer le parc matériel

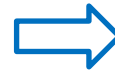
Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la VLEP

- La transmission d'un diagnostic de respect ou de dépassement devient ***une exigence pour l'organisme maître d'œuvre***



Formalisation des pratiques en vue de l'évaluation par l'instance d'accréditation

Rapport d'étude peut comprendre :



Nouveau service

- ✓ Synthèse des résultats par GEH ;
- ✓ Techniques de prélèvement et d'analyse ;
- ✓ Eléments relevés pendant la campagne de prélèvement ;
- ✓ Comparaison des résultats par rapport aux VLEP (résultats bruts et incertitudes, résultats pondérés avec présentation de l'hypothèse retenue pour le calcul et tenant compte des atténuations liées au port d'EPI) ;
- ✓ Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la VLEP ;
- ✓ Conclusion et suite à donner



Renforcement des effectifs

SCOLA

- Transmission des données via SCOLA à l'INRS
(Plus de Bilan d'activité à transmettre au Ministère)

*Délais de 3 mois à compter de la date d'émission
du rapport d'essai*



Mise en place d'une procédure et de critères d'habilitation pour le personnel qui saisit et / ou valide et archive les données dans SCOLA



Temps de saisie important pour renseigner SCOLA
ex pour ASCAL : temps estimé > 1 ETP pour son activité annuelle



Renforcement des effectifs

Pour nous contacter...



Spécialiste en analyses "Environnement, Hygiène industrielle et Bâtiment"

Siège social

Parc EUROPA – BP50075

57602 FORBACH CEDEX

Téléphone : +33 (0) 3.87.83.48.00

Fax : +33 (0) 3.87.83.48.35

E-Mail : contact@ascal.fr

